

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **INADI S.A.**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Jacques Georgin

N° : 2

Boîte :

Code postal : 1030

Commune : Schaerbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0426.734.276

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-08-2015

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 30-03-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

HEGGEN Elmar

Luxemburger Allee 17
54457 Wincheringen
ALLEMAGNE

Début de mandat : 2020-12-28

Fin de mandat : 2022-03-30

Administrateur

LAPRAILLE Erwin

Rue du Château Kleffelt 16
1200 Woluwé-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-16

Fin de mandat : 2023-05-09

Administrateur

GHEQUIERE Siska

Rue de la Forêt 128
6979 Rameldange
LUXEMBOURG

Début de mandat : 2020-12-28

Fin de mandat : 2022-03-30

Administrateur

CLT-UFA SA

Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

Début de mandat : 2020-06-16

Fin de mandat : 2023-05-09

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

DELUSINNE Philippe
Donderveldstraat 63
1650 Beersel
BELGIQUE

KPMG Reviseurs d'Entreprises SRL (B00001)

0419122548
Bld Emile de Laveleye 191
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-16

Fin de mandat : 2023-05-09

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

PALM Alexis (A01433)
Réviseur d'entreprise
Bld Emile de Laveleye 191
4020 Liège-4020
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.539.857</u>	<u>988.755</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	146.993	4.262
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.381.360	972.990
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	517.999	701.092
Mobilier et matériel roulant		24	61.812	107.710
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	801.549	164.188
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	11.503	11.503
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	11.503	11.503
Actions et parts		284	9.732	9.732
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.771	1.771

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.662.187</u>	<u>5.196.857</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.560.417	5.098.329
Créances commerciales		40	4.208.983	4.567.688
Autres créances		41	351.434	530.641
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.040	5.120
Comptes de régularisation	6.6	490/1	99.729	93.408
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	6.202.043	6.185.612

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>22.176</u>	<u>908.910</u>
Capital souscrit		10/11	1.000.000	1.000.000
Capital non appelé		10	1.000.000	1.000.000
En dehors du capital		100	1.000.000	1.000.000
Primes d'émission		101		
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	162.000	162.000
Réserves indisponibles		130/1	100.000	100.000
Réserve légale		130	100.000	100.000
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	62.000	62.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-1.139.824	-253.090
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>172.310</u>	<u>97.310</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	172.310	97.310
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	172.310	97.310
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>6.007.557</u>	<u>5.179.391</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	6.007.557	4.793.920
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.193.406	3.188.680
Fournisseurs		440/4	3.193.406	3.188.680
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	757.216	926.724
Impôts		450/3	105.019	168.530
Rémunérations et charges sociales		454/9	652.197	758.194
Autres dettes		47/48	2.056.936	678.516
Comptes de régularisation	6.9	492/3		385.471
TOTAL DU PASSIF		10/49	6.202.043	6.185.612

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	12.775.781	11.962.819
Chiffre d'affaires	6.10	70	12.165.593	11.541.456
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	452.224	421.354
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	157.963	8
Coût des ventes et des prestations		60/66A	13.658.674	13.366.904
Approvisionnements et marchandises		60	53.205	59.652
Achats		600/8	53.205	59.652
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	9.518.042	9.093.020
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	3.751.027	3.883.312
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	256.467	327.900
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	75.000	
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	4.932	6.310
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		-3.289
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-882.893	-1.404.085

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		690
Produits financiers récurrents		75		690
Produits des immobilisations financières		750		690
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	1.650	1.793
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.650	1.793
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.650	1.793
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-884.543	-1.405.188
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	2.191	-173.381
Impôts		670/3	2.191	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		173.381
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-886.734	-1.231.807
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-886.734	-1.231.807

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-1.139.824	-253.090
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-886.734	-1.231.807
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-253.090	978.718
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-1.139.824	-253.090
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P		34.074
8022	143.474	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	177.548	
	XXXXXXXXXX	
8122P		29.812
8072	743	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	30.555	
211		146.993

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8192P	XXXXXXXXXX	8.178.114
8162	14.511	
8172	5.496	
(+)/(-) 8182		
8192	8.187.129	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	7.477.022
8272	197.783	
8282		
8292		
8302	5.675	
(+)/(-) 8312		
8322	7.669.130	
(23)	517.999	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	995.599
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	12.044	
Cessions et désaffectations	8173	8.050	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	999.594	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	887.889
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	57.942	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	8.050	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	937.781	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	61.812	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	18.490
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	18.490	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	18.490
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	18.490	
(26)		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	164.188
8166	640.416	
8176	3.055	
(+)/(-) 8186		
8196	801.549	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	801.549	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	9.732
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	9.732	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>9.732</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>1.771</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1.771</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
99.729

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	1.000.000
(100)	1.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Parts sociales S.D.V.N.

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.000.000	5.346.000
8702	XXXXXXXXXX	5.346.000
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision litiges

Exercice
172.310

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	105.019
450	
9076	
9077	652.197

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	62	67
9087	48,2	49,9
9088	82.211	84.375
620	2.845.461	2.849.084
621	767.952	761.087
622	140.265	136.230
623	-2.652	136.910
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	75.000	
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	4.932	6.310
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,2	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	331	130
Frais pour la société	617	5.797	3.473

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Intérêts de retards

Perte de change

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.650	1.617
		176

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>157.963</u>	<u>8</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	157.963	8
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		8
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	157.963	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		<u>-3.289</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		<u>-3.289</u>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		-3.289
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	2.191
9139	2.191
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	778.309
9142	778.309
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.982.555	1.574.954
9146	1.548.780	1.755.659
9147	731.013	732.170
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Lettre de support indéfectible reçue de la maison-mère

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291	3.856.902	3.695.603
9301		
9311	3.856.902	3.695.603
9321		
9331		
9341		
9351	4.063.561	2.551.904
9361		
9371	4.063.561	2.551.904
9381		
9391		
9401		
9421		690
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec les parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état C6.15

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	12.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RTL GROUP SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit
..
Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

RTL GROUP SA
Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION (A.R. ART. 15)

Les présentes règles d'évaluation tiennent compte :

- a) des règles de l'A.R. du 30.01.2001 qui ne sont pas retranscrites ici
- b) des règles particulières arrêtées ci-après

Dans tous les cas où ni l'A.R. du 30.01.2001 ni les règles particulières ne permettent de déterminer une valeur, cette dernière sera appréciée in casu par le Conseil d'Administration de manière prudente et raisonnée.

1. Amortissements des immobilisations corporelles

Ces diverses immobilisations sont valorisées à leur prix d'acquisition et amorties de la manière suivante au prorata temporis suivant date facture :

- " Licences : 3, 4, 5 et 7 ans
- " Immeubles : 33 ans
- " Installations techniques :
 - Investissements émetteurs liés au plan de fréquence : en fonction de la durée restante de la licence radios
 - Matériel audios / vidéos : 7 à 10 ans
 - Cablages techniques / aménagements studios/CDM/Télémesure : 12 ans
 - Antennes/émetteurs : 10 ou 12 ans
 - Matériel informatique : 4 ou 5 ans
 - Véhicule technique : 5 ans
- " Mobilier :
 - Mobilier de bureaux : 5 ans
 - Mobilier techniques : 5, 10 et 12 ans
 - Matériel informatique bureautique : 3 ou 4 ans
 - Matériel roulant : 4 à 5 ans
- " Immobilisations en cours et les acomptes versés : pas d'amortissements.

Les investissements dont la valeur commerciale unitaire n'atteint pas 250 € sont pris en charge durant l'exercice.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur en cas de moins value durable.

3. Stock matières premières

Sans objet.

4. Créances à un an au plus

Ces créances figurent à l'inventaire à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées individuellement par créance douteuse afin de faire apparaître leur valeur de réalisation estimée.

5. Placements de trésorerie

Les actions reprises dans le portefeuille sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, les obligations à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition ou nominale, la cotation en euros au 31 décembre étant prise comme référence.

6. Provisions pour risques et charges

La valorisation des provisions pour risques et charges doit répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

7. Provisions et dettes fiscales estimées

Les dotations à ces comptes de provisions sont conformes aux dispositions légales et fiscales en la matière.

8. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comportent des prorata d'intérêts, des charges à reporter et des charges à imputer.

Ils ont pour but de donner à la date du bilan une image fidèle de la situation de l'entreprise et de fournir une évaluation aussi précise que possible du résultat.

9. Les échanges publicitaires :

Le poste des échanges publicitaires est annulé chaque année en recettes et charges de façon à se neutraliser, considérant une valeur de marché nulle. Cette compensation n'a aucun impact sur le résultat avant impôt.

10. Les frais à refacturés :

Le poste refacturation de frais à charge de tiers est annulé chaque année en recettes et charges de façon à se neutraliser. Cette opération n'a aucun impact sur le résultat avant impôt.

11. Les ATN :

Jusqu'en 2016, les avantages de toutes natures étaient présentés en compte "62 - Rémunérations, charges sociales et pensions" et en "74 - Autres produits d'exploitation" pour le même montant.

A partir de 2017, les avantages de toutes natures sont compensés étant donné qu'il ne s'agit pas d'une charge salariale pour la société.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

INADI SA
Avenue Jacques Georgin 2
B 1030 Schaerbeek

RAPPORT DE GESTION DE INADI S.A.

Afférent à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021

Messieurs,

Conformément aux articles 3:5 & 3:6 du Code des Sociétés et des Associations, et aux statuts de notre société, nous vous présentons ci-après notre rapport de gestion afférent à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

A ce rapport, sont joints les comptes annuels de la société soumis à votre approbation.

I. Evolution des affaires et faits marquants de l'exercice

L'année 2021 fut encore marquée par la crise sanitaire persistante. Comme pour la majeure partie de 2020, le personnel d'Antenne, de la Rédaction et de la Production a poursuivi les activités d'édition et de diffusion des programmes. Néanmoins, la plupart des employés des autres services ont continué la plupart du temps à opérer en télétravail. Chaque département qui s'était adapté en 2020 a continué à organiser ses opérations au mieux en fonction des circonstances afin d'assurer la poursuite des activités et limiter, tant que faire se pouvait, l'impact négatif de la crise sur la rentabilité de l'entreprise. Bien qu'encore négative au terme de cet exercice hors du commun, la solidité financière de la société n'en est cependant pas substantiellement altérée car elle continue plus que jamais à bénéficier du soutien de son groupe tant au niveau opérationnel que financier.

Concernant l'évolution des audiences, Bel RTL atteint en 2021* une part de marché de 12,5%, contre 11,3% en 2020**. Sa part de marché atteint 13,2% sur sa cible, les plus de 35 ans.

(* 2021 = Mar-Dec21 ** 2020 = Nov19-Oct20 (without Mar-Apr-Jul-Aug)

La perte dégagée au terme de l'exercice social 2021 est principalement en relation avec la diminution importante du chiffre d'affaires en conséquence de la crise sanitaire persistante. La reprise constatée en 2021 est néanmoins restée plus modérée que dans d'autres media. Le budget 2022 prévoit un retour à une rentabilité positive en dépit d'un début d'année encore sous pression en raison de restriction toujours imposées par les autorités. La Direction a pour mission de prendre toutes les mesures nécessaires en termes d'économies, de structure et de synergies avec les autres activités du groupe afin de maintenir, ad minima, un équilibre budgétaire en radio. La complémentarité de Bel RTL par rapport aux autres activités exploitées par le groupe rend sans nul doute indispensable la poursuite de ses opérations qui doivent s'intégrer dans l'évolution du secteur en continuant à bénéficier du soutien du groupe et des synergies qu'il permet de mettre en œuvre.

II. Comptes annuels

2.1. Bilan

Le total bilantaire s'établit au 31.12.21 à KEUR 6.202 comparé à KEUR 6.186 un an auparavant.

Les actifs immobilisés s'élèvent à KEUR 1.540 au 31.12.21 contre KEUR 989 au 31.12.20.

Les créances commerciales à un an au plus s'élèvent à KEUR 4.209 au 31.12.21 contre KEUR 4.568 au 31.12.20.

Les autres créances s'élèvent à KEUR 351 au 31.12.21 contre KEUR 531 un an auparavant.

Les valeurs disponibles s'élèvent à KEUR 2 au 31.12.21 contre KEUR 5 au 31.12.20.

Les comptes de régularisation à l'actif s'élèvent à KEUR 100 au 31.12.21 contre KEUR 93 au 31.12.20.

Les capitaux propres s'élèvent à KEUR 22 au 31.12.21, avant affectation du résultat, contre KEUR 909 au 31.12.20.

Les provisions et impôts différés s'élèvent à KEUR 172 au 31.12.21 contre KEUR 97 au 31.12.20.

Les dettes commerciales se chiffrent à KEUR 3.193 au 31.12.21 contre KEUR 3.189 au 31.12.20.

Les dettes fiscales sont de KEUR 105 au 31.12.21 contre KEUR 169 au 31.12.20.

Les dettes salariales et sociales s'élèvent à KEUR 652 au 31.12.21 contre KEUR 758 au 31.12.20.

Les autres dettes s'élèvent à KEUR 2.057 au 31.12.21 contre KEUR 679 au 31.12.20.

Les comptes de régularisation au passif s'élèvent à KEUR 0 au 31.12.21 contre KEUR 385 au 31.12.20.

2.2. Résultats

2.2.1. Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation

Le Conseil d'administration a décidé de présenter des comptes annuels en compensant les produits et charges découlant de transactions d'échanges publicitaires depuis l'exercice 2009.

Les ventes d'espace publicitaire, hors échanges, s'établissent à KEUR 12.166 à fin 2021, contre KEUR 11.541 au terme de l'exercice 2020 (+5,42%). Les autres produits d'exploitation s'élèvent à KEUR 452 à fin 2021, contre KEUR 421 en 2020 et représentent majoritairement les refacturations de prestations et autres frais divers par INADI SA.

Les coûts des ventes et des prestations, hors échanges, augmentent de 2,18% et s'élèvent à KEUR 13.659 au 31.12.21 contre KEUR 13.367 au 31.12.20.

Les biens et services divers, hors échanges, s'établissent au 31.12.21 à KEUR 9.518 contre KEUR 9.093 au 31.12.20.

Les rémunérations s'établissent à KEUR 3.751 au 31.12.21 contre KEUR 3.883 au 31.12.20.

Les charges d'exploitation non récurrentes s'élèvent à KEUR 0 au 31.12.21 contre KEUR -3 au 31.12.20.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à KEUR -883, en augmentation de KEUR 521 par rapport à 2020, année durant laquelle un résultat d'exploitation de KEUR -1.404 a été enregistré.

2.2.2. Résultat Financier

Les produits financiers s'élèvent à KEUR 0 au 31.12.21 contre KEUR 1 au 31.12.2020.

Les charges financières s'élèvent à KEUR 2 au 31.12.2021 contre KEUR 2 au 31.12.20.

2.2.3. Résultat Net

Après prise en considération des impôts sur le résultat 2021 pour un montant de KEUR 2, le résultat de l'exercice s'établit à KEUR -887

2.3 Evolution des principaux indicateurs financiers

Les ratios sont calculés avant l'affectation du résultat

2.3.1. Rentabilité

La marge brute s'établit à -5,62 % du chiffre d'affaires, en augmentation par rapport à 2020 (-9%).

2.3.2 Liquidité

Le ratio de liquidité au sens large ("current ratio") est de 0.78 (vs 1 en 2020), ce qui signifie que le total des actifs circulants restreints ne suffit pas à couvrir l'ensemble des engagements à court terme.

2.3.3. Solvabilité

Le degré global d'indépendance financière, avant rémunération du capital, (capitaux propres/total passif) s'établit à 0,36 % contre 14,69 % en 2020.

La valeur brute ajoutée se chiffre à KEUR 3.205 au 31.12.21 contre KEUR 2.810 en 2020. Par travailleur, elle s'établit à KEUR 66 contre KEUR 56 en 2020.

III. Affectation du Résultat

Le résultat de l'exercice s'établit à EUR -886.734,42.

Tenant compte d'une perte reportée au 31.12.2020 de EUR 253.089,53, la perte à affecter s'élève à EUR -1.139.823,95 perte que nous vous proposons de répartir comme suit :

- Pertes à reporter 1.139.823,95 EUR

IV. Événements subséquents

Outre ce qui est précisé au sein du présent rapport de gestion, aucun événement important de nature à porter gravement préjudice à la société et aucune circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

V. Risque ou incertitude significatifs

Le bilan faisant apparaître une perte reportée et des fonds propres négatifs, la société tombe sous le champ d'application des articles 3:6, §1er, 6°, 7:228 et 7:229 du Code des sociétés et des associations. Le conseil d'administration justifie dans le rapport spécial les raisons pour lesquelles les comptes sont présentés suivant le principe de continuité. Ce rapport spécial fait partie intégrante du présent rapport.

Néanmoins, comme précisé au point I ci-dessus, la pandémie COVID19 prolonge l'incertitude quant à la rentabilité de nos activités. Les mesures d'économie prises en 2020 pour y faire face nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

VI. Activités de recherche & Développement

Etant donné la nature des activités mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, la société n'a engagé aucune dépense de recherche et développement.

VII. Achats d'actions propres

La société n'a procédé à aucun achat d'actions propres.

VIII. Succursale

La société n'a pas de succursale.

Fait à Bruxelles, le 14 mars 2022.

Pour le Conseil d'Administration,

CLT-UFA SA HEGGEN Elmar
Administrateur délégué Administrateur
Représentée par
Philippe DELUSINNE

GHEsqUIERE Siska Erwin LAPRAILLE
Administrateur Administrateur

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7:228 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous avons constaté que le résultat reporté au 31.12.2021 est constitué par une perte reportée de EUR 1.139.823,95

Le montant du capital souscrit s'élève au 31.12.2021 à EUR 1.000.000,00

Nous constatons que l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social. Les articles 7:228 et 7:229 du Code des sociétés et des associations sont donc d'application.

L'article 7:228 al.1 du Code des sociétés et des associations prévoit que : " lorsque, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital, l'organe d'administration doit, sauf dispositions plus rigoureuses dans les statuts, convoquer l'assemblée générale à une réunion à tenir dans les deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des dispositions légales ou statutaires, en vue de décider de la dissolution de la société ou de mesures annoncées dans l'ordre du jour afin d'assurer la continuité de la société ".

Le conseil d'administration expose dans le présent rapport spécial qui sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant l'assemblée générale (conformément à l'article 7:228 al.2, une copie peut en être obtenue conformément à l'article 7:132 et une copie sera également transmise sans délai aux personnes qui auront accompli les formalités requises par les statuts pour être admises à l'assemblée générale) les mesures qu'il propose pour assurer la continuité de la société.

L'article 7:228 al. 4 CSA prévoit que " les mêmes règles sont observées lorsque, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur au quart du capital mais, en ce cas, la dissolution aura lieu lorsqu'elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée, sans qu'il soit tenu compte des abstentions dans le numérateur ou dans le dénominateur ".

Dans le cas d'espèce, l'article 7:229 CSA est également applicable.

Mesures proposées en vue d'assurer la continuité de la société :

- le seul compte bancaire de la société est inclus de longue date dans le zéro cash pooling de RTL Belgium dont le niveau de trésorerie disponible permet d'assurer automatiquement au quotidien le financement de la société et des autres sociétés liées participant à ce pooling ; cette mesure sera maintenue ;

- la société est entrain d'analyser comment elle pourra rationaliser la structure des activités de radio et leur gestion dans l'optique de leur pérennisation au sein de Radio H qui a par ailleurs toujours assuré la société de son soutien.

Par conséquent, nous vous demandons de voter la poursuite des activités de la société et d'approuver la présentation des comptes suivant le principe de continuité.

Fait à Bruxelles, le 14 mars 2022.

Le Conseil d'Administration,

CLT-UFA SA HEGGEN Elmar
Administrateur délégué Administrateur
Représentée par

GHEQUIERE Siska Erwin LAPRAILLE
Administrateur Administrateur

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Inadi SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Inadi SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Inadi SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 6.202.043 EUR et le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 886.734 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Lettre de confort

Nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.14 des comptes annuels où l'organe d'administration décrit l'existence d'une lettre de confort de son actionnaire.

Cette observation ne modifie pas notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

— Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- À l'exception du respect des dispositions légales et statutaires relatives à la remise des pièces requises au commissaire et aux actionnaires, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 30 mars 2022

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Alexis Palm
Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

227

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	25,9	19,8	6,1
Temps partiel	1002	38,1	18,4	19,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	48,2	31,3	16,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	40.436	32.866	7.570
Temps partiel	1012	41.775	23.039	18.736
Total	1013	82.211	55.905	26.306
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.279.719	1.788.056	491.663
Temps partiel	1022	1.471.308	767.482	703.826
Total	1023	3.751.027	2.555.538	1.195.489
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	44.963	31.109	13.854

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	49,9	30,1	19,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	84.375	53.648	30.727
Frais de personnel	1023	3.883.312	2.512.125	1.371.187
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	47.071	30.881	16.190

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	24	38	48,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	24	5	27,4
Contrat à durée déterminée	111		33	21,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	19	20	34,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4	3	6,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	12	14,7
de niveau universitaire	1203	9	5	13,1
Femmes	121	5	18	14,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	2	2,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	3	3,8
de niveau universitaire	1213	2	13	8,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	24	38	48,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	331	
Frais pour la société	152	5.797	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	32	25,8
210	2		2
211		32	23,8
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	34	30,2
310	5	2	6,6
311		32	23,6
312			
313			
340			
341			
342	1	1	1,8
343	4	33	28,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	4	5811	2
5802	47	5812	42
5803	6.209	5813	2.001
58031	2.381	58131	210
58032	3.828	58132	1.791
58033		58133	
5821	6	5831	7
5822	45	5832	31
5823	2.509	5833	1.720
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	